

# LE PEUPLE SOUVERAIN

## JOURNAL DE LYON.

**Prix d'abonnement** (Payable d'avance) :  
Lyon. Département. Etranger.  
3 mois, 8 fr.; 40 fr.; 42 fr.  
6 mois, 15 fr.; 19 fr.; 22 fr.  
Un an, 30 fr.; 36 fr.; 40 fr.

**Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.**

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris, chez LEJOLIVET et C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

### Sommaire.

Célébration du 1<sup>er</sup> vendémiaire an LVII. — La boutique. — Le conventionnel Cavaignac. — Du cumul et des cumulards lyonnais. — Nouvelles d'Italie. — Correspondance particulière du Peuple Souverain. — Assemblée nationale, séance des 18 et 19 septembre. — Chronique locale. — Soies. — Départements. — Espagne. — Allemagne. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : Les deux noblesses.

Lyon, le 21 septembre 1848.

### Célébration du 1<sup>er</sup> vendémiaire an LVII.

Tout annonce pour le banquet démocratique de dimanche prochain une affluence extraordinaire de convives. Les cartes s'enlèvent, on se les arrache pour ainsi dire, au fur et à mesure qu'elles sont imprimées. Ah ! c'est qu'aussi la commémoration que nous allons célébrer rappelle la plus belle page de notre histoire : la proclamation de la République, c'est-à-dire, l'arrêt de mort de la royauté. Il y a donc aujourd'hui cinquante-six ans qu'une grande nation, représentée par une Assemblée anguste, dont celle d'aujourd'hui n'est que l'ombre, secoua ses fers, brisa les chaînes des préjugés, rompit avec les traditions du passé, et entra franchement, sans hésiter et d'un pas ferme, dans la route de l'avenir. Le char révolutionnaire, une fois lancé dans cette voie et conduit par des mains habiles, renversait un à un tous les abus, taillait en pleine étoffe tous les privilèges ; et bien que, dix ans plus tard, la France retomba sous le despotisme du sabre, bien qu'elle fut de nouveau asservie par le soldat parjure fils de la République qui ne craignit pas d'étouffer sa mère dans son berceau, toutes les grandes choses que la Convention avait faites restèrent profondément gravées dans tous les esprits ; les principes que ces géants eurent le courage de proclamer, germèrent et prirent racine au cœur de la Nation ; et c'est encore à cette Assemblée à jamais illustre que nous sommes redevables de la forme républicaine, qui maintenant est pour toujours établie en France.

C'est au souvenir et à la lecture de leurs débats solennels, des leçons sublimes et profondes que nos pères nous ont laissés, que nous avons osé affronter à notre tour les sbires de la tyrannie, et mettre en cendres un trône pour lequel quatorze siècles semblaient demander grâce.

A la fête que nous allons célébrer se rattachent donc tous les souvenirs qui peuvent faire battre le cœur de tout ennemi de la tyrannie. Aussi pouvons-nous annoncer que la salle du banquet projeté sera bien garnie et que la manifestation, pacifique, mais imposante de dimanche prochain, fera époque dans l'histoire de notre cité républicaine.

Les citoyens qui désirent prendre part au banquet patriotique du dimanche 24 courant, peuvent se procurer dès à présent des cartes aux adresses indiquées ci-dessous.

Bureau du Peuple Souverain, place de la Préfecture, 15. — Grinand, clos Riondel. — Morin, cabaretier, cour du Soleil. — Ravier, rue Tholozan, 19. — Favrot, cafetier, place du clos Riondel. — Jaunier, rue Neyret, 19. — Drivon, côte des Carmélites, 27. — Durand, rue Cassefroide. — Chaboud fils, rue Vieille-Monnaie, 20. — Peyronnet, côte St-Sébastien. — Moulin, chocolatier, rue du Commerce. — Métrat, rue des Fantas-

ques. — Bernus, rue des Petits-Pères. — Perigny, épicer, Grand-Côte. — Charavay, libraire, galerie du Grand-Théâtre, où se trouve le dépôt central des cartes. — Poncet, écrivain, Halle aux Blés. — Rouget, rue Pizay, 23. — Niel, rue de Flesselle, 6. — Dolbeau, rue Ste-Blandine, 12. — Gauthier, rue de Trion, 24. — Rey-Sezanne, rue St-Côme, 8. — Carle, quai de la Révolution. — Thomas, rue de la Charité, 9. — Mesner, place de la République, 17. — Glenard, rue Penthièvre. — Morlon, quai Pierre-Scize. — Ratel, rue Juiverie, 20. — Esprit, place St-Jean. — Sconinger, rue Lainerie. — Carbonnel, rue des Farges, 39. — Vindry, à la Quarantaine. — Guillermin, petite rue de Cuire. — Audenis, place de la Croix-Rousse. — Mayenant, St-Clair. — Combre, rue Labédoyère. — Godoy, rue Hoche. — Berger, cours Morand. — J.-Fr. Grinand, place de la Pyramide. — J.-J. Brouchoud, rue Bayard, 5, à la Guillotière. — Monchanin, cafetier, place de la République, 18. — André, perruquier, rue Vaubecour. — Batet, mécanicien, chaussée Perrache. — Odoard, grande rue de Vaise. — Catin, rue de l'Oiselère, à Vaise.

Et pour avoir une série de vingt billets, s'adresser aux citoyens Borel, rue Noire, 1, en face la rue Raisin, au 1<sup>er</sup>. — Rafin, grande rue de la Croix-Rousse, 102. — Parrat, cabaretier, chaussée Perrache. — Ducoudray, tailleur, galerie de l'Argue. — Thibaut, tourneur, rue Bourchanin, 8.

### LA BOUTIQUE.

C'est elle qui nous alimente, nous désaltère, nous coiffe, nous chausse, qui meuble nos salons, nos bibliothèques, nos mansardes, nos caves et nos esprits. C'est elle qui nous éclaire, nous chauffe, nous guérit, et fournit aux besoins de l'âme et du corps ; mais nous savons à quel prix !

Et comment peut-il en être autrement, quand cette boutique, cette salle de vente, ou magazine, comme disent les Anglais, se trouve taxée elle-même à un si haut prix ; placée qu'elle est entre le marteau et l'enclume, c'est-à-dire, entre le cœur de fer qui exige le loyer exorbitant, et la patente et l'impôt qui frappent sur elle à coups redoublés ?

La boutique est la base de la maison, on pourrait même dire de l'édifice social ; car ce sont les laborieux boutiquiers qui entretiennent les oisifs, et font circuler la vie dans les plus petits canaux de la société, envers laquelle ils remplissent, pour ainsi dire, les fonctions des membres envers l'estomac. Cet estomac pour eux est le propriétaire insatiable et le coffre sans fond du fisc, qui absorbent et engouffrent le fruit de la vente et le produit du travail. Et c'est le pauvre peuple, lui qui achète au détail, qui paie cette double dime, la location onéreuse et l'impôt forcé. On parle de ports francs, mais il faudrait plutôt des boutiques franches, les tentes d'Arabes ou les caravansérails gratuits et hospitaliers de l'Orient. Eh quoi ! le rez-de-chaussée où se trouve et se débite tout ce qui est nécessaire et indispensable à la vie, ne sera-t-il jamais, sinon affranchi, du moins dégrévé, de manière à ce que le peuple le soit à son tour dans son approvisionnement quotidien ? Mieux vaudrait que cet étage illustré ne soit pas si resplendissant de lumières, de dorures et de glaces, puisque toutes ces somptuosités de la civilisation moderne tournent à la ruine des chalands. Croit-on que le détaillant eut songé à l'allègement de ses poids, à l'amoindrissement de ses mesures, s'il n'avait pas trois fortunes à faire d'un coup :

la sienne d'abord, puis celle du propriétaire, et enfin celle des hauts employés de l'Etat ? N'est-il pas évident que les objets de première nécessité seraient à plus bas prix, si l'on pouvait les vendre en plein champ, sans taxe de foire, impôt de marchand, et surtout si le marchand avait comme autrefois la patience d'attendre trente ans pour s'enrichir ? Cette limite de trente ans, qui est celle du service de la patrie pour en tirer une mince récompense, est-elle trop longue pour le service de la pratique, avec une fortune au bout ? Mais tout le mal n'est pas encore là : nous concevons l'entraînement de l'exemple et l'impatience d'être heureux ; nous passons à la boutique ses exactions de détail, son oppression financière, en raison des charges et de la pression qu'on exerce sur elle ; mais ce que nous ne saurions lui pardonner aujourd'hui, c'est de ruiner notre pauvre République, comme elle ruine ses autres clients, par son égoïsme, sa timide politique et ses bourgeois excentricités. Il est vrai que le journalisme fausse son jugement, l'effraie, l'égare et fait que chacun de ses vitraux devient œil de bœuf, donnant aux gamins de la rue des proportions de géant. On lui fait croire que ses caves sont minées comme celles de Messine, et qu'un beau jour tout va sauter en l'air. Honnêtes citoyens, rassurez-vous, il n'y a d'autres minés que celles creusées par la propriété rapace, et ce ne sont point ses propres maisons qu'elle voudrait faire sauter ; mais bien les principes républicains avec leurs généreux défenseurs. A ce titre encore, hélas ! vous n'avez rien à craindre, car vous dites à tout venant, à propos des tyrans dont on menace la France : *N'importe lequel !*

Pourquoi vous tourner du côté des conspirateurs, puisque vous blâmez les conspirations ; marcher avec les assaillants, puisque vous détestez la guerre, et vous élever contre le peuple, quand vous êtes du peuple et que vous vivez de lui ? Vous vendez moins sous ce régime, d'accord ; mais c'est précisément parce que ce régime n'est pas encore républicain. Vous tremblez pour les crédits que vous faites aux ouvriers sans travail ; mais serez-vous remboursés si tout se bouleverse comme dans une ville prise d'assaut, et si vos débiteurs s'en vont brusquement *ad patres* ou sur les pontons du roi ? On vous dit qu'il existe un ordre de choses qui peut tout restaurer. Est-ce la Restauration qui vous a rendus si maigres et si avilis ? Est-ce cet ordre... de choses, qui a fait construire les boutiques du Palais-Royal, et qui savait si bien s'en faire payer, que l'on pouvait à bon droit l'appeler le premier boutiquier de France ? C'était sans doute le roi des propriétaires ; mais avec lui croyez-vous que jamais les locataires fussent devenus rois ? Et cependant vous l'êtes tous par le droit du suffrage universel. Vous êtes plus que des rois, vous êtes des citoyens libres, et vous ne l'eussiez été sous aucune dynastie. N'est-il donc pas plus glorieux d'appartenir à un grand peuple, à une noble famille, à la divine fraternité ?

Vous êtes religieux, petits commerçants ; eh bien ! laissez aux paens et aux juifs les fausses idoles et l'adoration du veau d'or ; remerciez le ciel de ce qui arrive, prosternez-vous devant celui qui a affranchi le monde, ouvrez son Evangile, et vous verrez qu'il n'y a que lui de roi en haut, ni de meilleur gouvernement qu'une république ici bas !

Dire ici-bas, c'est parler de chez vous, car vous touchez au sol, au sol que l'agriculture laboure et que vous ne labourez

### Feuilleton du Peuple Souverain.

## LES DEUX NOBLESSES.

IV.

ANDRÉA.

Après la mort de sa mère, Andréa dut quitter une place qu'elle ne pouvait occuper seule.

Elle se mit chez elle.

La pauvre jeune fille abandonnée ainsi à son âge, sans parents, sans amis. Combien n'eut-elle pas à souffrir !

A quinze ans d'ordinaire, une femme est si heureuse ! son âme sourit à tout, à l'insecte, à la fleur, à l'oiseau.

Vive, légère, elle exhale une joie enfantine qui enivre.

Pour Andréa, ce fut l'époque des chagrins et de la douleur.

Lorsqu'elle se vit isolée, perdue dans la foule, — elle eut du dégoût pour la vie. Les premiers temps furent employés à pleurer, — comme peut pleurer une femme : le chagrin mûrit si vite.

Contrairement aux personnes de son âge et de sa condition, jamais les chants joyeux et éclatants ne retentirent dans sa demeure, et bien qu'elle travaillât chez elle, jamais le silence n'était troublé. La fille de l'ouvrier ne sortait que pour reporter son ouvrage et ces jours-là lui semblaient bien pénibles, car il lui fallait quitter sa retraite.

Andréa habitait un cinquième étage.

La croisée de sa chambrette ouvrait sur un jardin attenant à l'hôtel du comte de Presval. C'était la seule distraction de la grisette ; voir les fleurs et sentir leurs parfums enivrants venir embaumer sa mansarde !

Un soir, où comme Andréa en avait coutume, elle rêvait au bord de sa croisée, où son imagination lui rappelait les douleurs déjà éprouvées et

Voir le numéro d'hier.

les peines amères déjà ressenties, elle fut arrachée à sa rêverie par les sons d'une musique suave et douce à la fois.

L'orpheline se pencha pour mieux entendre et put voir à la lueur des flambeaux, des ombres passer et repasser dans les salons du marquis de Presval, le père du comte.

Il serait impossible de décrire ce qui se passa dans ce jeune cœur. L'enfant eut envie de danser, tant il est vrai que les roses de la jeunesse peuvent être voilées de crêpe sans pour cela s'effeuiller avant le temps !

Elle voulut quitter sa place et chasser ces pensées joyeuses qui venaient l'assaillir : une force irrésistible la cloua là ; et, soit la fraîcheur d'une nuit de printemps, soit le parfum des fleurs qui vint l'enivrer, toujours fut-il qu'elle s'endormit.

Il faisait grand jour lorsqu'elle se réveilla.

Le bal finissait.

Andréa, presque confuse, passa la main sur son front pour rappeler ses souvenirs, puis elle se mit à pleurer sans raisons, sans causes, par pressentiment... peut-être.

N'avons-nous pas en nous une secrète voix qui crie : Il va l'arriver malheur !...

Si l'attention d'Andréa avait été attirée par le bruit de la fête, si elle avait passé ainsi la nuit à sa fenêtre, ce n'était pas sans attirer les regards du comte Henri de Presval.

L'orage, dès-lors, planait sur la tête de l'enfant abandonnée.

V.

UN LYON.

Le comte Henri de Presval était un beau jeune homme, dans toute l'acceptation de ce mot.

Habitué du boulevard de Gand, il faisait partie du Jockey-club.

Jeté dans le monde depuis sa sortie du collège, quoique bien jeune encore, il avait l'aplomb des jeunes gens riches de nos jours, ou, pour dire mieux, l'arrogance. Sur de lui, libre à son gré de satisfaire ses fantaisies, il était d'une fatuité désespérante ; son exagération s'étendait jusqu'à son langage.

Henri passait dans le monde pour un Lovelace.

Une conquête avait pour lui la valeur d'une étoffe nouvelle : il faisait la cour à une femme par genre, par ton, mais nullement par amour.

Si le comte de Presval agissait ainsi avec les femmes du monde, on devinait facilement que ses projets furent promptement conçus relativement à la jeune fille qu'il avait découverte le matin du bal, — et quels furent ses projets !

Dès-lors, le lion réfléchit aux moyens à employer pour arriver à son but.

Le lendemain, il fit prendre des informations sur Andréa, — sur sa famille.

Il fut répondu par quelques jeunes élégants qui, l'ayant remarquée, l'avaient parfois suivie :

— C'est une coquette ridicule.

Et par les voisins de la pauvre enfant :

— C'est une orgueilleuse qui est trop fière pour nous parler !

Le comte conclut de ceci qu'Andréa était une fille romanesque, et il pensa que le meilleur chemin pour arriver jusqu'à elle, — c'était un chemin de pleurs...

Il posa en Antony.

Sa résolution arrêtée, — il commença à jouer son rôle.

Ses journées, il les passa dans son jardin, de manière à ce que la jeune ouvrière pût l'apercevoir.

Il avait remarqué qu'Andréa travaillait toujours auprès de sa fenêtre.

— Elle me verra, se disait-il, et elle me remarquera.

Il ne s'était pas trompé.

Andréa, depuis cette nuit, — voyait chaque jour ce jeune homme immobile, la figure tournée vers elle, — et cette figure lui faisait peur !

La première semaine, elle ferma sa croisée, — mais on était en juin, on suffoquait ! il fallait ouvrir.

Les choses durèrent ainsi un mois, lorsque Henri se décida enfin à parler à Andréa : une occasion le sevit.

Il apprit un jour que la jeune fille devait sortir, — il l'attendit et la suivit.

— Les femmes et les filles, dit-il, doivent être prises d'assaut !

C'était par une de ces journées où le ciel est couvert ; — Andréa s'aperçut,

pas, au sol que le soldat arrose de son sang et que vous n'arrosez pas. Déchirez vos petites feuilles subversives de l'honneur et du bon sens, laissez boudier vos voisins des étages supérieurs, vos conspirateurs de bourse, qui de guerre lasse, seront bien obligés de s'amender ou de déguerpir, car l'exil et l'ostracisme ne seront pas toujours appliqués au rebours. Patience, humanité et courage; continuez à faire crédit aux hôtes des mansardes, la patrie vous en saura gré en diminuant vos taxes. A chacun sa part de tribulations et de misère, les vôtres cesseront bientôt. Devenus propriétaires à votre tour, rappelez-vous le précepte qui prescrit de rendre le bien pour le mal, et songez que nous sommes sur terre pour vivre, et non pour nous enrichir!

#### LE CONVENTIONNEL CAVAIGNAC.

Un journal de cette ville (*l'Union Nationale*) ayant reproduit l'article du *Mémorial Bordelais*, par lequel la mémoire du conventionnel Cavaignac, père du chef du pouvoir exécutif, était indignement et outrageusement calomnié, nous croyons utile, à son défaut, de reproduire la réponse qu'a faite le président du conseil par la voie du *Moniteur*. Voici ce qu'on lit dans cette feuille:

Nous recevons du général Cavaignac, président du conseil, chargé du pouvoir exécutif, la communication suivante:

Le *Mémorial Bordelais*, commentant les paroles prononcées par moi dans la séance de l'Assemblée nationale du samedi 2 septembre, a cru utile, aux opinions qu'il représente, d'ouvrir ses colonnes à une imputation depuis long-temps repoussée sur la vie politique de mon père. — Sa publication a été reproduite avec un empressement facile à comprendre de la part des feuilles périodiques qui ne veulent pas qu'on se déclare l'ennemi irréconciliable de ceux qui travaillent au renversement de la République. — Ma réponse actuelle consistera dans la simple publication des pièces suivantes:

1<sup>o</sup> Extrait du procès-verbal de la séance de la Convention nationale du 13 prairial an III. (président Mathieu.) — Après avoir donné connaissance des pièces relatives aux dénonciations portées contre des membres de la Convention, le citoyen Durand Maillaune, termine en disant:

« Cavaignac qui présidait alors la société populaire d'Auch, est accusé d'avoir partagé les sentiments de D... soit en répondant à ses motions, soit en les mettant aux voix. — Hardy (de la Seine-Inférieure). D'après la lecture de ces pièces, je demande l'arrestation de D... Quelques voix: et de Cavaignac. — Rewbel. Je ne vois là que des motions extravagantes, et qui, dès-lors, ne méritent que le mépris. — Boursault. Ce n'est point seulement une mission que la proposition qui tend à faire égorger une grande partie de la Convention. C'est un projet criminel qui mérite d'être puni. — Je demande l'arrestation.

« Clauzel. — Je ne prendrai pas la défense de D... parce qu'il me semble que personne ne peut la prendre. Mais c'est pour Cavaignac que je parlerai. Je sais qu'il présidait la société populaire d'Anels au moment où D..., y fit ses motions exécrables. Je sais que s'il ne les a pas appuyées, ils les a au moins mises aux voix sans les combattre, mais reportons-nous au temps où cela s'est passé: Nous gémissions alors sous la tyrannie de Robespierre et D... son lieutenant dans les Gers, n'aurait pas manqué de faire amener ici Cavaignac pieds et poings liés s'il avait osé s'opposer à ses propositions atroces. Il ne faut pas conclure de ce que Cavaignac les a mises aux voix, qu'il les ait approuvées, car tous les jours nous avons l'exemple que notre président est forcé par les fonctions qu'il remplit de mettre aux voix des motions qui peuvent n'être pas de son avis, témoins notre collègue Vernier dans la soirée du premier prairial. — On ne peut cependant élever aucun doute sur la probité et les vertus de cet homme respectable. — La probité et les mœurs de Cavaignac sont également connues: On se rappelle qu'il était en mission dans les départements de la ci-devant Bretagne à l'époque du 31 mai. Sitôt qu'il apprit cette journée désastreuse, il fit une protestation qui fut rendue publique, ce n'était point applaudir à la tyrannie ni en partageant les actes que de protester contre celui qui la fondait. On sait d'ailleurs comment Cavaignac s'est conduit depuis le 9 thermidor, comme il s'est conduit dernièrement à l'armée du Rhin.

« Hardy. — Eh bien! On ne demandait que l'arrestation de D...  
« Rewbel. — Si D... a fait la motion d'égorger une partie de ses collègues, il n'y a pas de doute qu'il doit être arrêté provisoirement. Mais pour Cavaignac...

« Un grand nombre de voix. — On ne demande pas qu'il le soit  
« Delmas, dans les journées des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> prairial, Cavaignac a montré le plus grand courage: il ne m'a pas quitté et il m'a parfaitement secondé dans les fonctions pénibles et délicates...

« Plusieurs membres. — Il ne s'agit pas de Cavaignac.  
« Dumont (du Calvados). — Je voulais dire aussi pour Cavaignac.  
« Un grand nombre de membres. — Il n'est pas question de lui. Aux voix l'arrestation de D...!

« D... est décrété d'arrestation, les scellés seront apposés sur-le-champ sur ses papiers.

2<sup>o</sup> Extrait du procès-verbal de la séance de la Convention nationale du 27 thermidor an III.

« Lecomte. — Je ne vois pas que le comité vous ait donné connaissance de toutes les dénonciations qui ont été portées et notamment de

deux extrêmement fortes contre notre collègue Cavaignac qui lui sont commuées avec Pinet pendant leur mission dans les Pyrénées.

« Boissy d'Anglas. — Je réclame la parole. Je veux m'opposer aux propositions de Thibault de Lecomte. A celle de Lecomte d'abord, parce que la dénonciation contre Cavaignac a été présentée à la Convention dans le 1<sup>er</sup> rapport du comité fait par Durand Maillaune, et que sur cette dénonciation mal fondée, elle a passé à l'ordre du jour.

3<sup>o</sup> Lettre de M. Alexis Emery, administrateur du *Mercur de France* à M. Cavaignac. (Cette lettre a été inscrite au *Moniteur* du 27 septembre 1816.

« Paris, le 23 septembre 1816.

Madame,

« Comme vous m'avez prouvé la fausseté de l'imputation relative à M. de Labarrère et à sa fille rapportée à l'article de votre mari dans la petite biographie conventionnelle dont M. Baptistin de Moulères est l'auteur, et comme rien ne me semble plus juste, je me suis hâté de faire rectifier cette erreur, qui a été commise d'après des ouvrages imprimés antérieurement à celui de Moulères.

« Si ma lettre peut vous être bonne à quelque chose, je consens volontiers à ce que vous la rendiez publique, en la faisant imprimer dans les journaux.

(A l'époque où cette publication fut faite, il fallait un certain courage pour se montrer juste envers un conventionnel.)

En 1844, la *Quotidienne* reproduisit la même calomnie, mon frère Godefroy obtint la rétractation suivante:

« Dans un article de la *Quotidienne* du 21 mai courant, (la rétractation est du 29), nous avons rappelé l'accusation élevée contre un membre de la Convention, M. Cavaignac, d'avoir dans le département des Landes imposé le déshonneur à une fille comme le prix du salut de son père.

« M. Godefroy de Cavaignac, fils du conventionnel, a vu dans les deux dernières lignes de la note, une confirmation personnellement donnée par nous au fait allégué. Nous nous étions bornés à rappeler ce fait d'après une publication qui était restée inconnue à M. Cavaignac, et M. Cavaignac a eu raison de compter sur notre loyauté, et nous déclarons avec plaisir que les explications qui nous ont été données nous ont démontré de la manière la plus complète que cette accusation était dénuée de fondement. Il est constant que Mlle Labarrère qui, suivant les biographes, aurait disparu de Dax quelques jours après la mort de son père, et qu'on n'y aurait jamais revue, n'avait dans le fait jamais quitté Dax. Elle y avait contracté un mariage très honorable, et en 1835 le fils issu de cette union, protestant par sa démarche contre une calomnie qui avait frappé sa mère dans son repos intérieur, non moins que mon père lui-même, vint offrir spontanément à mon frère Godefroy, le secours de sa parole, comme avocat dans le procès instruit devant la cour des pairs, et motiva cette offre de services sur le besoin de repousser en commun une atroce imputation.

« Le président du conseil, chargé du pouvoir exécutif.

E. CAVAIGNAC.

#### ELECTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE.

Dimanche 24 courant auront lieu les élections de la Chambre de commerce; il ne faut pas que les patentés, de toutes les classes restent indifférents à ces élections, car elles sont d'une haute importance pour l'industrie, le commerce et les arts et métiers, qui ne sont restés stationnaires jusqu'à ce jour que parce que la majeure partie de ceux qui composaient la chambre de Lyon, étaient des routiniers, des rétrogrades, inbus de vieilles idées, de ces hommes qui, ayant fait leur fortune sous tel ou tel régime, sans faire la part des circonstances, disent que ce que l'on pouvait alors on le peut encore aujourd'hui. Aux yeux de ces citoyens, devenus des prolétaires matadors, il ne faut pas parler d'organisations sociales nouvelles, car ils croient que la fraternité entre les peuples est une chimère, une déposition; donc, en les maintenant, nous n'aurons toujours qu'un système prohibitif, cause incontestable de l'antagonisme avec les peuples en général, entre nous-mêmes en particulier. S'il leur est arrivé de se faire libéraux, c'est que ces échanges ne devaient avoir lieu qu'avec une nation et au détriment de toutes, car il n'y a rien de pire que ce qui se fait partiellement. Les arts et métiers n'ont pas progressés non plus par des méthodes nouvelles, notre navigation n'a pas été rendue plus facile, par des améliorations indispensables; tout est resté dans le *statu quo*, parce qu'il manque d'hommes nouveaux à la chambre de commerce. Que chacun se hâte donc d'examiner les listes pour demander son inscription, s'il a été omis, et que chacun, au jour de l'élection, se rende au scrutin pour y déposer son vote; car c'est par le concours de toutes les administrations, de toutes les institutions directrices que nous obtiendrons de faire sortir de l'ornière le char de l'Etat qui, depuis cinquante ans, tombe de cahos en cahos.

A. M.

#### Nouvelles d'Italie.

TURIN, 14 septembre. — Le quartier-général, fixé d'abord à

Alexandrie, puis transporté à Turin, reste en définitive dans la première de ces deux villes. Le bruit courait que le roi Charles-Albert avait abdicqué; cette nouvelle ne mérite pas grande confiance.

On parle d'une nouvelle combinaison ministérielle à la tête de laquelle serait l'illustre Gioberti. Si ce fait est vrai, c'est la guerre: en attendant le ministère actuel est attaqué avec la plus grande vivacité par tous les organes de la presse indépendante. Le *Pensiero italiano* le qualifie de ministère incorrigible, de la mauvaise foi la plus rebutante, au milieu de nous le ministère Guizot de France et le ministère Bozelli de Naples. Ce journal invite les représentants à renouveler la célèbre séance du *Jeu de paume* en se rendant à leur poste, malgré la prorogation; plus tard, le pays serait perdu, déshonoré.

Les cercles de Gènes ont fait une protestation énergique contre le cabinet Pinelli. Ils se sont mis en rapport avec le *Cercle national de Turin*. Dans la séance du 12, ce dernier a adopté l'épigramme *In Fœderis unitas* et déclaré s'associer à la protestation de la Junte italienne établie à Lugano contre la médiation; le devoir de tout Italien, dit en résumé ce document, est de protester contre toute pensée de laisser une part de l'Italie entre les mains de l'Autriche, contre toute combinaison qui tendrait à constituer dans la Haute-Italie de prétendus Etats indépendants qui seraient gouvernés et administrés par l'Autriche; mais la question est entre l'Italie, soulevée pour son émancipation, et l'Autriche. La Lombardie et la Vénétie ne sont pas représentées dans les conférences diplomatiques, car la *Consulta* du gouvernement provisoire de Milan a perdu toute confiance; la question n'est pas une question de territoire, mais une question de nationalité. Cette protestation a été envoyée à l'Assemblée nationale.

Le général de Sonnaz est parti de Gènes en emportant tous les regrets de la population pour son noble caractère, ses talents et sa belle conduite. Président d'une commission militaire à Gènes, en 1834, il montra une grande énergie, sauva des malheureux dont tout le crime était l'amour de la liberté. Le conseil municipal a voté une adresse au général dans sa séance du 7. Le vainqueur de Rivoli est mis à la retraite, privé, dit un journal, de son grade, et réduit au minimum de pension; de tels faits donnent la mesure des hommes qui nous gouvernent.

— La consulte lombarde a protesté contre l'armistice comme fait politique; elle a déclaré ne vouloir pas séparer son sort de celui de la Vénétie. Le conseil municipal de Gènes, dans sa séance du 14 septembre, a délibéré d'ouvrir l'emprunt d'un million en faveur de Venise; des comités de secours s'organisent dans la généreuse capitale de Ligurie que sa noble conduite place bien haut à la tête de toutes les villes italiennes. L'amiral Albini a quitté Venise avec la flotte sardé; il était le 9 devant Ancône, où il a débarqué 2,500 malades; l'armistice touche à sa fin; il n'est pas question de le prolonger, et cependant le ministère retire la flotte, et se prive ainsi d'un point stratégique important dans le cas de la reprise probable des hostilités: c'est à n'y rien comprendre.

Le *National* de Paris, qui donne cette nouvelle, rapporte en même temps que, d'après des bruits, l'armée autrichienne aurait occupé Venise après le départ de la flotte. Cette nouvelle mérite confirmation.

Le roi n'a pas reçu la députation génoise chargée de lui exposer le désir de la population, de ne pas voir accepter la démission du nouvel archevêque de Gènes.

— Milan sera bientôt dépeuplé, la police ne peut suffire à délivrer les passeports qui lui sont demandés par une foule d'émigrants; on s'attend à un mouvement pour le 24 décembre.

— Toutes les nouvelles que nous avons données sur Messine sont confirmées par les journaux d'aujourd'hui. L'escadre française a reçu à son bord 7,000 réfugiés, elle s'est interposée pour faire cesser d'horribles massacres. Melazzo est au pouvoir des troupes royales; on dit que sous l'influence de la France et de l'Angleterre, un armistice est sur le point de se signer: les habitants de Messine avaient miné une grande partie des rues. L'acharnement des combattants s'est traduit de part et d'autre par des scènes qui font frémir.

NICE. — Le général Garibaldi est arrivé dans les murs de cette ville, grâce à l'énergie de la population; des ordres avaient été donnés au pont du Var pour lui refuser l'entrée du royaume, peu s'en est fallu que les scènes d'Alexandrie et de Gènes ne fussent renouvelées par la population indignée. Garibaldi avait un passeport en règle.

Une loi du 12 septembre règle le mode de perception et le terme de paiement de l'emprunt forcé. Il sera de 20 jours depuis l'établissement des rôles, qui devra être terminé dans un

après avoir marché un peu, qu'on la suivait; et ce ne fut pas sans un certain émoi qu'elle reconnut le jeune homme qui, depuis un mois, l'importunait de son regard.

Elle continua sa route. Le lion lui adressa quelques phrases qui restèrent sans réponse. Andréa suivit les boulevards jusqu'à la barrière du Mont-Parnasse: Henri marcha courageusement.

— Où peut-elle se rendre? pensa-il. Andréa tourna à gauche, prit le boulevard extérieur. Elle était toujours suivie...

Enfin, elle prit une allée à droite, et le comte aperçut devant lui l'entrée du cimetière du Mont-Parnasse.

Andréa allait prier sur la tombe de son père.

Henri la suivit sans hésiter...

Après plusieurs détours dans les sentiers ombragés d'ifs et de saules, Andréa s'agenouilla devant une croix de bois portant seulement ces mots:

FRÉDÉRIC BAUDOT,

Décédé à la Charité, le 9 août 1832.

C'était la tombe de son père.

Le comte se découvrit.

On éprouve quelque chose de si saintement triste devant une tombe, — que le cœur le plus endurci s'émeut d'abord, — surtout quand le luxe n'écrase pas la terre, lorsqu'il n'y a que de l'herbe et des fleurs!

Henri cependant ne se retira pas.

#### VI.

#### UN SACRILÈGE.

Prions! dit le jeune homme.

Andréa ne répondit pas.

Lorsqu'elle eut terminé sa prière, elle se disposait à partir, Henri s'approcha d'elle.

— Que me voulez-vous donc, Monsieur? s'écria la jeune fille.

— Oh! pardonnez-moi de vous poursuivre ainsi, Mademoiselle, dit le comte, mais je vous aime, Je voudrais que votre père pût secourir son

lineul, qu'il pût se lever au milieu de nous, je me jetterais à ses pieds, et je lui dirais: Je suis riche, je suis noble, et j'aime votre enfant.

— Oh! taisez-vous, Monsieur, répondit Andréa vivement... Parce que vous m'avez vue isolée, vous avez pensé que j'étais une femme perdue, peut-être; et, sans respect pour moi, sans pudeur pour vous, vous ne craignez pas de troubler la sainteté du lieu où nous sommes et d'évoquer une ombre révéree. Retirez-vous, et laissez une pauvre orpheline pleurer et prier sur la tombe de son père...

— Oh! je ne vous quitterai pas, Andréa. Croyez-vous donc que je puisse comprimer les élans de mon cœur? L'amour est une religion que l'on professe encore quand l'idole est brisée. Repoussez-moi; ni vos dédains, ni vos refus ne triompheront de ma passion. Il faudra bien que vous me donniez une parole douce et consolante.

— Jamais, monsieur, jamais!

— Oh! malheur à vous, Andréa! cria le comte hors de lui.

— Ciel! dit-elle effrayée.

— Oh! Andréa! calmez-vous, c'est la douleur qui m'égare...

Il voulut saisir la main de la jeune fille, mais elle s'élança vers la croix de la tombe, et l'enlaçant elle s'écria:

— Osez donc fouler cette terre sainte, monsieur le comte!...

Henri hésita, mais la colère d'être ainsi repoussé le dominant au point de l'aveugler, il s'avança pour détacher de la croix la jeune fille éperdue, lorsqu'un homme jeune et vigoureux lui saisit le poignet, et dit d'une voix forte et grave:

— Misérable!

— Sauvez-moi, monsieur, sauvez-moi, s'écria la jeune fille en cherchant un refuge vers l'étranger.

— Ne craignez rien, jeune fille, répondit l'inconnu, je saurai vous défendre.

Puis, se tournant vers Henri:

— Je venais prier sur la tombe d'un brave, et je suis arrivé à temps à ce qu'il me paraît... Que venez-vous faire ici, monsieur?

Henri resta muet.

Il y avait quelque chose de si étrange dans le regard et dans la voix de cet inconnu qui venait de surgir là comme si la tombe l'eût rendu pour

défendre Andréa, que le jeune homme hésita, puis il répondit:

— Je venais accompagner Andréa sur la tombe de son père.

— L'infâme!

Ce fut le cri d'Andréa.

— Andréa sur la tombe de son père, répéta l'étranger. Vous êtes la fille de Frédéric Baudot.

— Oui, monsieur.

— Oh! Dieu soit béni! car c'est lui qui m'a envoyé près de vous à cette heure. C'est lui qui a voulu que je rendisse à la fille une part de l'amitié que je portais au père.

— Vous avez connu mon père, monsieur.

— Oui, enfant. Et c'était une chaîne que la mort seule pouvait rompre que celle qui nous unissait. Pauvre Baudot!... Et votre mère?

La jeune fille ne répondit pas: les sanglots étouffaient sa voix.

— Morte aussi, dit le comte. Pauvre orpheline! Et c'est parce que vous étiez seule au monde que monsieur ne craignait pas de vous insulter; mais je suis venu, moi! Et maintenant vous avez un ami, Andréa, un ami, un ami dévoué.

Il s'approcha du comte qui restait anéanti.

— Monsieur, vous êtes un lâche, dit-il.

Henri leva la main pour frapper, Andréa s'élança entre eux deux:

— De grâce: dit-elle, au nom de mon père, ne...

— C'est vrai, dit l'inconnu. Puis il dit à Henri:

— Votre nom, monsieur?

— Le comte Henri de Presval.

— Moi, monsieur, Théophile de Lausac, marquis de Miramont.

— A demain!

— A demain!

Ils se serrèrent la main, puis Henri s'éloigna.

Lorsqu'il fut parti:

— Agenouillons-nous et prions, Andréa, dit le marquis. Demain vous saurez qui je suis!...

(La suite au prochain numéro.)

mois, pour l'emprunt sur la propriété. L'emprunt sur les créances hypothécaires devra s'effectuer avant le 29 octobre. Le maximum de terme pour les négociants s'étendra jusqu'au 15 novembre.

— Au moment de mettre sous presse le bruit se répand que l'armistice a été prolongé de 40 ou 45 jours.  
(Patriote Savoisien.)

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

Paris, le 19 septembre 1848.

La question de la présidence de l'Assemblée revient encore à l'ordre du jour de demain. Le citoyen Armand Marrast réunit encore la grande quantité des suffrages : la rue de Poitiers elle-même renonce à présenter le citoyen Dufaure pour porter toutes ses voix sur le président qui, depuis deux mois, a donné aux délibérations de l'Assemblée un cachet d'exactitude que les autres présidents avaient été inhabiles à mettre en œuvre. Cette détermination des représentants de la rue de Poitiers est considérée par bien des gens comme l'adhésion solennelle du citoyen Thiers à la République; mais ceux qui connaissent l'homme voient plus loin que cela, et regardent cette tactique comme le prologue d'une comédie dont Thiers, l'embastilleur, s'apprête à nous donner une première représentation. Du reste, le choix du citoyen Armand Marrast a le double avantage de s'adresser non-seulement à la fermeté du président, mais encore à son caractère républicain. Continuera-t-on donc à nier les progrès de l'esprit public dans ce sens ?

— Aujourd'hui, dès le matin, a commencé dans toutes les sections le dépouillement partiel des tableaux pointés des scrutins. Tous les citoyens indistinctement étaient admis dans les salles de dépouillement; par ce fait la plus grande surveillance a eu lieu. Lorsqu'une section avait terminé son opération, elle adressait le procès-verbal de la mairie, et une note résumée du résultat obtenu au préfet de la Seine. Les bulletins étaient brûlés après la signature du procès-verbal. A midi, 70 à 80 sections *extra muros* avaient déjà fait connaître leurs résultats à l'Hôtel-de-Ville. Aussitôt des employés *ad hoc* groupaient les suffrages obtenus. Voici les noms qui jusqu'ici paraissent avoir le plus de chance. Louis Bonaparte, A. Fould, Raspail, Cabet, E. Adam, Thoré.

Voici le résultat exact du 2<sup>e</sup> arrondissement. A Fould, 8,716 voix; Roger (du Nord), 6,199; Bonaparte, 5,765; Delessert, 4,730; Raspail, 4,510; Cabet, 4,515; Thoré, 4,429; Adam, 4,205; Girardin, 2,929. Cet arrondissement est le seul pour lequel nous ayons pu avoir les résultats aussi complètement. Nous avons recueilli aussi divers autres votes dans d'autres quartiers de Paris, mais sans pouvoir préciser le nombre des voix. Cité: Bonaparte, Raspail, Thoré, Cabet. Ile St-Louis: Fould, Bonaparte, Raspail, Cabet, Thoré. 4<sup>e</sup> arrondissement: Raspail, Fould, Cabet. 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> groupés: Raspail, Cabet, Thoré, grande majorité. 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> réunis: Fould, Roger (du Nord), Bugeaud.

— Le but principal que se proposait le gouvernement dans l'envoi de commissaires extraordinaires en province est maintenant parfaitement connu. Il s'agissait de sonder l'opinion publique sur la question de la présidence de la République; mais indépendamment de ce que cette recherche était superflue, elle était impraticable et ne pouvait donner des résultats positifs. On peut en juger par les élections d'hier et d'avant-hier à Paris, qui, malgré toutes les candidatures proclamées et peut-être à cause de cela, sont tout-à-fait dans le domaine de l'imprévu et de l'incertain. Il eût donc été complètement impossible d'asseoir un jugement à cet égard et de soutenir à la chambre plutôt le projet de nomination par le suffrage universel que par les représentants du peuple. Quant à nous, nous ne saurions assez insister pour l'adoption du premier moyen; car l'opinion publique a fait, depuis l'ouverture de l'Assemblée nationale, des progrès dont l'effet se trouverait complètement détruit par une élection dans le sein de la représentation nationale. Et d'ailleurs qu'y a-t-il de plus démocratique et par conséquent de plus rationnel que l'élection du président de la République par la souveraineté directe du peuple. N'est-ce pas dans ce vote universel et direct la plus large délégation de la souveraineté du peuple en faveur de celui qui doit agir au nom du peuple et pour le plus grand bien du peuple tout entier.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

Suite et fin de la séance du 18 septembre 1848.

L'Assemblée adopte le deuxième paragraphe de l'article 7.

L'article 7 est adopté dans son ensemble.

« Art. 8. Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans arme, de pétitionner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement.

« L'exercice de ces droits n'a pour limites que les droits ou la liberté d'autrui et la sécurité publique.

« La presse ne peut, en aucun cas, être soumise à la censure. »

Le citoyen Montalembert propose de rédiger ainsi le 1<sup>er</sup> § :

« Les citoyens ont le droit de s'associer, de s'assembler paisiblement et sans arme, de pétitionner, d'enseigner, de manifester leurs pensées par la voie de la presse ou autrement. »

La liberté de l'enseignement, dit-il, avait été promise par la charte de 1830; l'absence de toute définition a empêché que nos espérances fussent réalisées.

Nous n'attendons pas que l'Etat ait plus de droits sur l'enfant que sur le père; l'Etat n'a pas le droit d'imposer une croyance au père, il n'a pas le droit d'avantage d'en imposer une à l'enfant. Le père tient son droit de père de Dieu et de la nature, et l'Etat n'a point le droit d'intervenir entre lui et son enfant par la férule de son pédagogue. C'est là une usurpation flagrante.

Tout le discours de l'illustre orateur se réduit à ceci: Substituer la compagnie de Jésus à l'université, remplacer un monopole par un autre.

Le citoyen président. Le citoyen Montalembert est fatigué; il demande la remise à demain.

Voix à gauche. Non! non!

Voix diverses. Si! si!

La séance est renvoyée à demain. Il est six heures.

(Correspondance particulière du Peuple Souverain.)

PRÉSIDENTIE DU CITOYEN LÉON MALEVILLE.

Séance du 19 septembre 1848.

A midi la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un président de l'Assemblée nationale.

On procède au scrutin.

Le président annonce que le dépouillement du scrutin se fera dans les bureaux.

Le citoyen président. La parole est au citoyen Durieu, pour une motion d'ordre.

Le citoyen Xavier Durieu demande à l'Assemblée que sa proposition, relative à la suspension des journaux pendant l'état de siège, soit mise à l'ordre du jour à la suite de la discussion du projet de décret relatif à l'enseignement agricole.

Le citoyen président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif à un crédit de un million de francs pour secours extraordinaires aux citoyens du département de la Seine, qui se trouve dans le besoin.

Ce décret est adopté.

Le citoyen président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret relatif à un crédit de un million de francs, pour secours aux établissements de bienfaisance. (Adopté.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret portant demande d'un crédit de cinquante millions, pour l'établissement des colonies agricoles en Algérie.

Le citoyen Poujoulat présente quelques considérations sur le projet de loi. On a en le tort, dit-il, de poser la misère comme un problème, et d'ouvrir par là toute grande la porte aux révolutions. La misère n'est pas un problème, c'est un fait, un fait aussi ancien que le monde, et qui durera autant que la presse et l'impérialisme. Non pas que la détresse des classes laborieuses n'ait que ces seules causes. A Dieu ne plaise, mais elles y sont pour beaucoup. Quoi qu'il en soit, le devoir des gouvernants est de chercher avec sollicitude et persévérance les remèdes moraux ou matériels. Nous devons rendre grâce à la Providence qui, par la colonisation de l'Algérie, nous offre un moyen efficace et immédiat de combattre chez nous ce fléau de la misère de plus en plus menaçant. Je sais bien que la colonisation doit imposer au trésor déjà si obéré de nouveaux sacrifices, mais ils seront largement compensés par les avantages; ils donneront du pain et du travail avec l'assurance d'un meilleur avenir à beaucoup de ces malheureux ouvriers qui sarabondent dans nos villes et n'en resteraient pas moins à notre charge.

J'exprimerai un vœu toutefois; c'est de n'admettre en Algérie que des gens honnêtes, des hommes laborieux et moraux. Chaque colon doit être un missionnaire de la civilisation.

Le citoyen président. Voici le résultat du scrutin pour la présidence de l'Assemblée nationale :

Nombre des votants,	676
Majorité absolue,	336
Le citoyen A. Marrast,	527
Le citoyen Dufaure,	54
Le citoyen Th. Bac,	50
Le citoyen Lacrosse,	17
Voix perdues,	22

En conséquence, le citoyen Armand Marrast est nommé président.

Le citoyen Henri Didier examine le projet du gouvernement auquel il eut préféré le système par l'association, qui avait été réclamé par 20,000 ouvriers.

Le gouvernement se fonde pour repousser l'association sur le mauvais résultat des expériences tentées en ce sens par le citoyen maréchal Bugeaud. L'orateur s'efforce d'atténuer la portée des faits et ne les croit pas concluants.

Le citoyen Lamoricière. Je ne comptais pas prendre la parole dans la discussion générale pour épargner le temps de l'Assemblée. Cependant, il est quelques observations que je crois utiles de présenter de suite, sauf à m'entendre dans la discussion des articles.

Le préopinant a dit que nous allions en Algérie, parce que la terre cultivable manquait en France; c'est une erreur. Tout le monde sait qu'il se trouve encore en France de vastes terrains dont on pourrait tirer parti par le défrichement. Seulement le produit ne serait peut-être pas en rapport avec les sacrifices qu'il exigerait. En Algérie, au contraire, sur un sol neuf et riche, avec moins d'efforts, on est assuré des plus heureux résultats.

L'orateur qui m'a précédé à cette tribune a insinué que le projet qui vous est présenté était en contradiction avec le système précédemment indiqué par moi. Il se trompe, seulement j'ai dû tenir compte de l'expérience et des circonstances. (Très-bien!)

Le citoyen Brunet insiste sur la nécessité, au point de vue politique comme au point de vue industriel, de coloniser au plus tôt l'Algérie.

L'Assemblée adopte le paragraphe premier de l'article 1<sup>er</sup>, ainsi conçu : « Art. 1<sup>er</sup>. Un crédit de 50,000,000 est ouvert au ministre de la guerre, sur les exercices 1848, 1849, 1850 et 1851, pour être spécialement appliqués à l'établissement des colonies agricoles dans les provinces de l'Algérie et aux travaux d'utilité publique, destinés à en assurer la prospérité. »

Sur le second paragraphe de l'art. relatif à la répartition, le citoyen Prébois propose :

Paragraphe 2. « Le crédit sera réparti ainsi qu'il suit : Exercice 1848 100,000,000 fr.; exercice 1849 20 millions; exercice 1850 10 millions; exercice 1851 10 millions. » (Rejeté.)

L'Assemblée adopte le paragraphe 2 du projet.

Ce crédit sera réparti ainsi qu'il suit : Exercice 1848, 5,000,000.

Exercice 1849, 10,000,000.

Exercices 1850 et 1851, 35,000,000.

Total 50,000,000.

Un décret de l'Assemblée nationale déterminera ultérieurement la portion du crédit de 35,000,000 affectée à chacun des exercices 1850 et 1851.

L'ensemble de l'article 1<sup>er</sup> est adopté.

La séance continue.

On nous prie d'insérer ces quelques lignes pour dernière réponse à la lettre que nous avons publiée hier. Nous espérons que cette polémique, que nous n'avons pas soulevée, en restera là. Toute chose doit avoir une fin.

Au citoyen Anselme Petetin.

Nous le répétons, vous écrivez bien longuement pour ne pas vous justifier; vous niez des faits, mais tous mauvais cas sont niés; vous vous fâchez tout rouge, mais toutes vérités offensent.

A. M.

## Chronique locale.

Le dépouillement général du scrutin n'a pu se terminer hier, parce que les délégués des bureaux de deux cantons n'étaient pas arrivés. On n'a donc procédé ce matin au dépouillement définitif, dont on ne connaîtra le résultat que dans l'après-midi. Mais, au moment de mettre sous presse, nous n'avons plus de doute que la majorité ne soit acquise à M. Rivet.

— On nous signale l'illégalité suivante dans les élections de Givors : Une quarantaine de bulletins rouges ont été remis par un riche propriétaire aux gens qui dépendent de lui. Ces bulletins ont été déposés dans l'urne et acceptés par le bureau au dépouillement des voix. Des renseignements qui nous arrivent de toutes parts, nous font connaître bien d'autres fraudes électorales. Ainsi, par exemple, un curé aurait traité Raspail, en chaire, de voleur et de pillard; un maire, président de bureau, aurait déclaré aux électeurs que la loi défendait de voter pour Raspail, etc.

— Les délégués des ouvriers ébénistes, sculpteurs, fabricants de fauteuils et facteurs de pianos, ont l'honneur de prévenir leurs confrères que la réunion annoncée hier pour dimanche prochain, à trois heures de relevée, cours Lafayette, 34, est re-

mise au dimanche suivant 1<sup>er</sup> octobre, à la même heure, eu égard au banquet fraternel du 1<sup>er</sup> vendémiaire an LVII, qui a lieu dimanche prochain.

— On assure que des voyageurs, arrivés ce matin à Lyon, ont annoncé que les trois représentants nommés à Paris sont les citoyens Raspail, Cabet, Louis-Napoléon.

— Nous avons suspendu pour quelques jours la publication de la deuxième partie de la *Fille de Cromwell*. Incessamment nous reprendrons la continuation de ce important feuilleton.

— Hier, le changement de format ayant retardé de quelques heures l'impression de notre journal, plusieurs abonnés n'ont pas été servis. Ce retard n'aura plus lieu à l'avenir.

— Hier et avant-hier, pendant toute la soirée, des groupes nombreux ont stationné sur la place des Terreaux, discutant avec beaucoup de vivacité sur le résultat encore inconnu des élections. Il y avait là des partisans de M. Rivet, des partisans de Raspail; mais l'ordre n'a pas été un seul instant troublé.

Les groupes sont restés sur la place jusque vers minuit, et ce sont dissipés peu à peu.

Ce matin, ils se reforment, mais rien ne fait redouter du désordre. La majorité a prononcé, il faut accepter avec calme son arrêt. Une autre fois peut-être nous prendrons notre revanche. Il suffit pour cela d'éclairer les campagnes, qui sont fanatisées par les curés et les gros bourgeois.

— Afin de centraliser la police politique, le gouvernement vient de créer, dans le Midi, deux directeurs spéciaux de police chargés de correspondre et de s'entendre avec les autorités administratives et judiciaires. L'un de ces directeurs, le citoyen Jouve de Bor, a été chargé de la police politique dans les départements de Saône-et-Loire, du Rhône, de l'Ain et de la Loire. Le siège de sa direction est à Lyon.

Le citoyen Jouve de Bor est en effet arrivé à Lyon depuis plusieurs semaines. Nous ne savons s'il a organisé son administration.

— Le *Mémorial de Vaucluse* annonce qu'au dernier marché de Cavaillon il s'est fait pour plus de 500,000 f. d'affaires en soies.

CONDITION DES SOIES DU 19 SEPTEMBRE. — Ouvrées, 40 ballots. Grèges, 17 ballots. Dernier numéro, 1404.

— La grève des ouvriers tisseurs et fileurs touche, selon les uns, à sa fin; selon les autres elle semble continuer.

L'établissement définitif d'un conseil de prud'hommes, formé d'après le décret et composé, par égale part, de patrons et de travailleurs, est regardé comme indispensible dans notre ville d'une importance manufacturière incontestable. L'autorité supérieure presse le gouvernement de fixer le nombre de membres qui doivent former ce conseil, vivement réclamé dans une pétition adressée dernièrement par les travailleurs de nos fabriques au citoyen préfet de l'Isère. Cette importante et utile institution ne peut donc pas tarder à fonctionner utilement pour tous.  
(*Moniteur Viennois.*)

— L'exposition automnale annuelle de fleurs, fruits, légumes et autres produits d'horticulture, aura lieu les 22, 23 et 24 septembre courant, sous les galeries du palais St-Pierre.

— Le citoyen Bigard est descendu sous la Saône dimanche 17 septembre, à quatre heures et quart, et en est sorti à cinq heures et cinq minutes, après avoir parcouru toute la largeur de la Saône, moins quelques mètres, et retour.

Pour prouver la liberté de ses mouvements, il a fait trois trous à une planche. — La profondeur moyenne de l'espace qu'il a parcouru était de cinq à six mètres.

La grande difficulté à vaincre à une certaine profondeur, c'est la pression de l'eau. Le citoyen Bigard y parvient facilement à l'aide de son appareil, conçu et imaginé surtout dans cet objet.

— La grande fête que nous avons annoncée comme devant avoir lieu dimanche prochain 24 septembre, au Jardin-d'Hiver, au profit des ouvriers sans travail, est renvoyée au dimanche suivant, 1<sup>er</sup> octobre.

Nous ne pouvons qu'engager de nouveau tous les amis de l'humanité, toutes les personnes au cœur compatissant, à ne pas faire défaut à cette fête, qui aura, du reste beaucoup d'attrait.

En attendant le programme, nous pouvons dès aujourd'hui faire connaître ce qui a déjà pu transpirer à ce sujet. Ainsi, par exemple, on nous annonce pour ce jour un grand concert dans lequel seront entendues toutes nos célébrités artistiques; un ballon de grande dimension, avec parachute, sera lancé dans le jardin d'été, qui sera illuminé de la manière la plus brillante; feu d'artifice d'un genre tout nouveau, dans lequel figurera un tableau à double vue, représentant le passage du mont St-Bernard et l'apothéose de Napoléon, d'après le tableau d'Horace Vernet; le tout éclairé par des flammes de Bengale.

Nous invitons nos lecteurs à se procurer des billets à l'avance au bureau du Jardin-d'Hiver; ils ne doivent pas oublier qu'en faisant une bonne œuvre, ils passeront une soirée agréable : *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.*

— Voici le vote de la représentation du Rhône sur le droit au travail :

*Absents.* — Les citoyens Laforest, Lortet, Pelletier, Gourd.

*Pour.* — Les citoyens Benoit, Chanay, Doutré, Greppo, La-croix, Paullian.

*Contre.* — Les citoyens Aubertier, Ferrouillat, Mortemart, Mouraud.

— Un incendie s'est déclaré, dans la nuit de dimanche au lundi, au territoire de Liergues, chez le citoyen Bussy. Les pompiers de Villefranche, accourus au son du tocsin, sont parvenus à se rendre maître du feu.

La perte totale est évaluée à 8,000 fr.

— Un vol d'une somme de 180 fr. a été commis avant-hier au préjudice d'une personne domiciliée cours d'Herbouville. C'est à l'aide d'effraction que l'on a pénétré dans l'appartement. Tout porte à croire que le voleur avait une parfaite connaissance des lieux.

— Le conseil municipal de la Guillotière a décidé que la

distribution des secours ne serait pas attribuée exclusivement à la mairie, mais qu'elle ferait retour à des comités composés de cinq membres.

Il y aura trois comités, un pour chaque arrondissement de police, et les membres de ces comités seront nommés par le citoyen préfet, sur la présentation du maire; en outre, il y aura pour chacune des neuf sections électorales de la Guillotière, sept délégués qui seront chargés de renseigner les comités sur les personnes qui auront droit à l'assistance.

Cette décision a été prise à l'unanimité.

— Il y a quelques jours, Fleury Rhonat, aubergiste à Villeurbanne, rentrait chez lui dans un état voisin de l'ivresse, et faisait à sa femme quelques observations auxquelles il ajouta, en forme de péroraison, une brusque poussée qui l'envoya tomber sur le potager de la cuisine. On attribue cette querelle à la jalousie. Quoi qu'il en soit, la femme Rhonat se leva aussitôt, et, s'élançant sur un couteau qui était à sa portée, elle en porta un coup violent à son mari et l'atteignit à l'épaule. Rhonat, bien que dangereusement blessé, put encore sortir de chez lui et montrer à ses voisins son sang qui coulait en abondance, en criant que sa femme l'avait assassiné.

Ramené chez lui, il reçut les secours exigés par son état, et il semblait devoir guérir bientôt, lorsque lundi il a été enlevé par un transport au cerveau, résultat de sa blessure.

— Par suite d'une décision du citoyen recteur de l'Académie de Lyon, en date du 7 août, l'ouverture des examens pour l'Instruction primaire, fixée par arrêté du 29 juillet au 1er septembre, a eu lieu le 6 du même mois.

Quarante candidats instituteurs s'étaient fait inscrire, six pour l'admission au brevet supérieur et trente-quatre pour le brevet élémentaire.

De ce nombre, quatre n'ont pas répondu à l'appel de leurs noms, seize ont été éliminés à la suite des compositions écrites; les épreuves écrites ont démontré à la commission que six autres candidats n'étaient point suffisamment préparés.

— Le 8 de ce mois, à 5 heures du soir, la foudre a mis le feu à un fenil, au lieu de la Jilabartière, commune de St-Julien-en-Jarret, au préjudice de la famille Glavenas; la rapidité avec laquelle l'incendie s'est développé n'a pas permis de sauver le bâtiment ni les fourrages qu'il contenait, mais on a pu retirer une vache qui se trouvait dans l'écurie (les autres bestiaux étaient dans les champs), et on a intercepté à temps la communication du feu aux autres bâtiments, en démolissant un hangar qui les unissait avec le foyer de l'incendie.

Dès le commencement de cet incendie, deux gendarmes de la brigade de St-Chamond, qui étaient en tournée, sont accourus et leur concours a été utile.

— Le général Oudinot vient d'adresser à l'armée des Alpes l'ordre du jour suivant :

« L'armée vient de faire une perte immense; l'intendant en chef Dénée a été frappé, dimanche soir, d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

« Le citoyen de La Fitte (Joseph-Louis), sous-intendant de première classe, remplira, jusqu'à nouvel ordre, les fonctions d'intendant en chef de l'armée des Alpes.

« Au quartier-général, à Grenoble, le 18 septembre 1848.

« Le général commandant en chef,  
« OUDINOT. »

— Les funérailles du citoyen Desprez, dont nous avons rapporté la mort funeste, ont eu lieu avant-hier à la cathédrale, au milieu d'une nombreuse assistance. Le corps des avoués, auquel il appartenait, y était représenté par une députation de vingt membres.

## SOIES.

Alais, le 17 septembre.

Les soies fines, qui jusqu'à ce jour avaient été peu demandées, trouvent aujourd'hui des acheteurs à des prix de hausse assez sensibles.

Tout fait même présumer qu'elles n'en resteront pas là, et que sous peu elles seront aussi recherchées que les soies ordinaires.

Les trames, les chiques et les doupions, quoique toujours demandés, n'ont obtenu aucune amélioration dans les prix.

Les rondettes en doupions, aussi recherchées que les précédentes qualités, ont seules obtenu une hausse de 0 50 à 1 franc.

Grèges, 5 à 4 cocons 1er ordre, F.	43 50 à 44 »
d° 4 à 5 cocons 1er ordre,	42 » à 42 »
do 5 à 6 cocons 2e ordre,	40 » à » »
Rondettes d'Alais, 1re qualité,	22 » à 25 »
Poil d'Alais manque.	

## ÉLECTIONS.

Post Scriptum. — Le dépouillement du scrutin qui vient d'avoir lieu donne le résultat suivant :

Les citoyens Raspail. . . .	34,385 voix.
Rivet. . . . .	41,953.
Louis Napoléon. . . . .	4,526.
Hénon. . . . .	1,475.
Genoude . . . . .	967.

M. Rivet a été proclamé représentant du Rhône.

## Départements.

On lit dans le *Mémorial d'Aix* :

« Lundi dernier, un triste événement est venu occuper la population de notre ville. Le matin, vers les onze heures, un chasseur se trouvant au bout de la rotonde, sur le Mont-Perrier, trouva au pied d'un olivier, un cadavre baigné dans son sang; il fit aussitôt appeler la police, et arriva sur les lieux, on ne tarda pas à reconnaître dans ce corps mutilé celui de M.

Ph..., juge de paix à Peyrolles. Cet honorable citoyen, né dans notre ville, où il était aimé et estimé, avait mis fin à sa vie en se tirant dans la bouche un coup de pistolet; un second pistolet armé et chargé se trouvait à côté de lui et témoignait de sa fatale et inébranlable résolution de terminer son existence par un suicide. Depuis quelque temps, notre malheureux compatriote avait montré sinon des signes d'aliénation mentale, du moins une telle faiblesse d'esprit, que l'on ne peut qu'attribuer à une absence totale de fermeté et de raison l'acte déplorable par lequel il a devancé l'arrêt de la nature. »

## Espagne.

Madrid, 13 septembre.

La nouvelle du remplacement de Pavia par le général Cordova prend tous les jours plus de consistance; on assure même que ce dernier part ce soir en poste pour la Catalogne, avec les généraux Mata, y Alos, Lersundi et Galiano.

On attend d'un instant à l'autre la nouvelle des couches de l'infante. A demi-lieue d'Almagro, ou le gouvernement entretient un dépôt de 300 officiers, neuf carlistes ont surpris sept gendarmes, dont ils ont emmené les chevaux, ainsi que deux d'entre eux pour leur servir de guides.

CATALOGNE. — On nous écrit de Perpignan le 11 :  
« Le colonel D. Victoriano Atmeller vient de se soulever à la tête de 50 hommes, dans la province de Gironne; il va faire sa jonction avec le corps progressiste que commande D. Ramon Mallo dans cette province. Ce chef, à l'aide de ce renfort, et avec le prestige mérité dont jouit ce jeune colonel par son instruction, sa valeur et le nom d'Atmeller cher à tous les Catalans, va se trouver dans une position redoutable à ses ennemis, surtout quand on considère l'esprit libéral qui prédomine dans les populations au milieu desquelles il va faire ses opérations.

« Le colonel Baldrick est complètement maître de la province de Tarragone. Les troupes de Narvaez sont obligées de se concerter et de s'enfermer dans leurs garnisons. Les colonnes qui ont été détachées à sa poursuite ayant été ou battues, ou ayant eu des soldats éreintés et estropiés par des marches forcées qui n'ont abouti à aucun résultat.

« Les partis de Molins, Escoda et Belarde, sont toujours sur pied dans la province de Barcelonne. Il y a près de deux mois qu'ils parcourent le pays, voyant leurs rangs grossir tous les jours, n'ayant souffert aucun échec, et prêts à prendre l'offensive avec succès.

« La faction carliste d'Estartus est entrée à Besalu, dont la garnison s'enferma dans le fort. Les carlistes ont emmené avec eux la femme d'un propriétaire qui avait suivi la garnison.

« Le parti carliste, commandé par Pozas, s'est présenté à la foire de San Cucufate de Valtès, d'où il a emmené 70 chevaux. »

(Journal du Peuple.)

## Allemagne.

VIENNE, le 13 septembre. — Malgré l'agitation extrême qui règne dans la ville, les cours se sont maintenus fermes à la Bourse; mais on a des appréhensions pour la soirée, attendu que la garde nationale n'est pas d'accord, et qu'une partie s'est jointe à la légion académique, et demande la retraite du ministère et la formation d'un comité de sûreté, en menaçant d'employer la force.

Le manifeste adressé par l'empereur au baron Jellachich n'a été contresigné par aucun ministre. M. de Wessenberg a déclaré qu'il y était tout-à-fait étranger. On croit que c'est la camarilla qui l'a dicté à l'empereur. On attend le retour du nonce du pape. On croit que l'armistice sera prolongé de six semaines.

SUISSE. — BERNE, 15 septembre. — Dans l'assemblée fédérale d'hier, le président a annoncé que l'ambassadeur de France lui avait communiqué une dépêche du gouvernement, portant que tous les Suisses compromis dans le complot du 23 juin, avaient été condamnés à la déportation; mais qu'ils avaient été amnistiés, en ce sens qu'ils devront quitter immédiatement le territoire français et ne pourront plus y rentrer.

## Nouvelles diverses.

On nous a de nouveau confirmé le bruit, déjà répandu samedi, que l'intention du gouvernement, en envoyant des représentants en province, était tout simplement de préparer les voies à la nomination du président et du vice-président de la République. Les noms de ces futurs chefs de l'Etat se devinent aisément, mais on n'est pas sûr que de ces deux hommes politiques, le second passe à l'élection.

— Le comité du travail a été saisi d'une proposition du citoyen Depasse, sur la création de 50 nouvelles salles d'asile, où seront admis les enfants des familles pauvres de 2 à 8 ans, gratuitement, vu l'indigence des parents. Chaque quartier de Paris sera le siège d'une commission chargée d'admettre les enfants et de surveiller les salles. Les membres de ces commissions seront nommés par le conseil municipal de Paris. Chaque salle pourra recevoir 150 enfants au moins, 250 au plus, et chaque enfant aura la nourriture et les vêtements.

Pour couvrir les frais du premier établissement et les dépenses d'entretien, il est ouvert au ministère de l'intérieur un crédit de 900,000 fr. imputable moitié pour l'exercice de 1848, moitié sur l'exercice de 1849.

— Le comité de législation, dans sa séance d'aujourd'hui, a de nouveau examiné pour adopter le rapport du citoyen Huré sur la proposition du citoyen X. Durrieu, relative à la suppression des journaux. Le rapport a été déposé dans la journée au nom du comité, sur le bureau de l'Assemblée nationale. On a ensuite entendu plusieurs rapports de pétitions.

Le *Philadelphia american* annonce que les deux jumeaux siamois après avoir passé dix ans dans la vie privée, se disposent à partir pour une excursion d'exhibition. Chacun d'eux ayant une femme et trois enfants, ils trouvent probablement nécessaire d'augmenter les ressources de leurs familles en se redonnant en spectacle.

— On lit dans le *Sun* :

« Le prince Louis-Napoléon Bonaparte est arrivé le 24 au matin de Londres à Southampton. Après avoir fait une collation à l'hôtel Sycos, il s'est embarqué sur le steamer de la compagnie du sud-ouest, le *Wender*, pour le Havre. »

TRIBUNAUX. — Onzième conseil de guerre. — L'accusé Etienne Foucart, passementier, âgé de 25 ans, signalé comme ayant guidé une troupe d'insurgés qui désarmaient les gardes nationaux du 7e arrondissement, a été acquitté.

— L'instruction relative au pharmacien de Belleville, prévenu de fabrication de poudre, est terminée. Aussard a pu voir aujourd'hui sa famille et son défenseur, le citoyen Sarrut. Son affaire sera appelée mardi devant le 2e conseil de guerre.

— On assure que les débats du procès relatif à l'attentat du 15 mai s'ouvriront dans la première de novembre, devant la cour d'assises de la Seine, sous la présidence du citoyen Desparbès de Lussan.

— Tous les postes de Paris ont été doublés dimanche et garderont, pendant les élections, leur surcroît de forces.

— La bibliothèque Mazarine a été ouverte hier, 15.

— A propos de l'indifférence en matière d'élections, on nous signale un fait peut-être sans exemple dans les annales électorales. Dimanche dernier, à Montivilliers, lorsque le moment de voter est arrivé pour la commune de Notre-Dame-du-Bac, et que cette commune a été appelée, il s'est présenté un électeur: c'était le maire de cette localité.

Cette indifférence des campagnes a eu une grande influence sur le résultat de l'élection, le candidat élu étant appuyé par deux ou trois localités qui ont voté presque au grand complet.

— Une visite est faite, par les soins du préfet de police, dans tous les petits restaurants de Paris. La crainte du choléra motive cette mesure hygiénique.

— Une jeune femme mariée, de dix-huit ans, s'est jetée, par suite de chagrins domestiques, dans le canal St-Martin. Un commis, le sieur Lambert, s'est jeté aussitôt tout habillé dans l'eau et l'a sauvée.

— On écrit de Brest :

« Une charmante goëlette française, l'*Anna*, vient de couler dans le port. Elle était amarrée au quai au moyen de deux câbles, que des malfaiteurs ont largué la nuit. Le bâtiment a chaviré et a été presque aussitôt rempli d'eau. On cherche à le relever, mais on ne voit encore que la pomme du mât. Ce bâtiment arrivait d'Angleterre avec un chargement de charbon. »

## VARIÉTÉS.

### MODES.

Déjà l'automne, nous écrivions-nous! Hélas! oui, l'automne avec ses pluies, ses jours nébuleux, ses soirs si tristes, si longs, si froids. Mais la saison aussi, qui doit nous ramener nos charmantes touristes parmi nous, rouvrir nos salons fermés, nous rendre nos fêtes, nos artistes et rappeler aux grandes voyageuses qu'elles ont de nombreuses emplettes à faire pour les toilettes d'hiver, et qu'il faut se hâter d'arriver pour visiter les magasins d'étoffe.

Il y a en ce moment un choix très-varié d'étoffes de petit lainage de la plus grande finesse. Les dessus sont jolis mais fort simples. Les pois sur fond violet ou gros vert sont aussi fort recherchés.

L'influence de l'arrière-saison se fait déjà sentir pour les étoffes et les soieries. Les poils de chèvre, les poults de soie, les popelines, et pour le négligé, les mousselines-laine et les lyciennes de laine commencent à se substituer aux mousselines de l'Inde, aux grenadines, aux barèges et aux jaconats.

Malgré les principes tout puritains que la République semblait devoir nous imposer, la danse sera toujours, pour les habitants des villes, le plus vif des plaisirs; témoin les bals du président de l'Assemblée nationale. Nous avons reconnu avec joie, avec bonheur, que l'amour de la toilette, de la grâce, de la distinction de mise et de manières ne saurait s'éteindre chez nous, et c'est une douce tâche pour nous d'apprendre à nos abonnés que dans aucun salon monarchique on ne vit des parures plus fraîches et plus élégantes.

Nous en citerons quelques-unes et des plus simples; d'abord, une robe en mousseline de soie unie, de nuance citron, brodée en soie blanc d'argent avec une galerie profondément dentelée, formant berthe ronde; les manches petites et également dentelées sur la jupe étaient posées presque à cinq volants du même genre que la berthe, surmontées chacune d'une petite passementerie de soie à reflets argentés comme la broderie. La coiffure se composait d'une guirlande d'églantine des Cévennes, parmi laquelle brillaient des épingles de topaze disposées en grappes; puis une robe de taffetas de Chine vert, lumière à berthe et à châtelaine de dentelle, et pour bijou une admirable parure de perles; puis enfin une délicieuse robe de gaze blanche, ornée de dix ou douze petits volants bordés d'une légère frange mousseuse haute d'un doigt. Une guirlande et un bouquet de corsage en myosotis et perles blanches accompagnaient cette suave toilette.

Comme on le voit, les berthes soutiennent leur vogue pour le bal; mais pour toilette moins brillante, la pélerine revers est beaucoup plus nouvelle, soit qu'on la porte pour accompagner une robe bien décolletée, soit qu'elle complète un corsage avec chemisette montante en baptiste ou mousseline.

## ANNONCES.

### TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

#### ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE D'AMÉRIQUE,

Pour la guérison prompte et radicale des Maladies secrètes et de la peau, Vices du sang, Dartres, Gale, Boutons, etc.

INJECTIONS INFALLIBLES DU DOCTEUR LUPPI,

Pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées ou écoulements, même les plus invétérés, et qui ont résisté aux autres moyens.

Nous nous sommes livrés avec travail et réflexion à l'étude de l'affection vénérienne et de son mode d'assimilation avec notre organisation, à l'aide des moyens que nous annonçons nous sommes parvenus à lutter contre ses pernicieux effets d'abord, puis à en débarrasser tout-à-fait l'économie en très-peu de temps.

On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercuriel dont on a l'habitude de gorger le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très-peu de temps, à peu de frais et presque sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas toujours très-grave, est toujours très-ennuyeuse et décourage souvent par la persistance de ses symptômes.

Prix : Le flacon essence de Salspareille, 5 fr.

— Les injections infallibles, 3

Chez M. CAMUSET, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

Le directeur-gérant, FAURÉS.

Imprimerie de veuve Arné, gr. rue Mercière, 44.